

La Tombola des fêtes

Règlement du jeu .

Le jeu de la tombola des fêtes est une animation mise en place par

l'association des Commerçants et Artisans : Pleaux belle la vie.

Le principe : **1 achat = 1 bon de participation remis**

Chaque bon permet de tenter de gagner des Chéquiers d'une valeur totale de 1800€ à utiliser avant décembre 2023 chez les Commerçants et Artisans adhérant ainsi que de nombreux lots, par tirage au sort.

3 chèquiers d'une valeur de 600€

(composé de 30 chèques d'une valeur individuelle de 20€)

et de nombreux lots pour les gagnants suivants

Règlement :

- Pour chaque achat dans un des commerces et artisans participants à cette opération, vous recevrez un bon de participation
- Pour être valable, chaque bon de participation devra être tamponné au verso par le cachet du commerçant. Du 17 au 31 Décembre, **vous devrez déposer vos bons de participation dans les urnes mise à disposition chez vos commerçants et artisans de PLEAUX au plus tard le 31 décembre 2022.**
- Un tirage au sort sera effectué le 06 Janvier , les gagnants seront avertis par appel téléphonique. La liste des gagnants sera diffusé sur le site de l'association des Commerçants et Artisans Pleaudiens "pleauxbellelavie.com"
- Les Chéquiers et lots seront disponibles à partir du 09 Janvier 2023 chez le commerçant qui vous a fait gagner.
- Un bon de participation présenté permet de gagner une seule fois - Un maximum de 2 tirages par famille sera accepté. Les membres de l'Association ne sont pas autorisés à participer au jeu.
- Les chèques gagnés pourront être utilisés dans les commerces et chez les artisans participants jusqu'à décembre 2023 ; après ils deviennent caducs.
- 1 ticket d'inscription offert à partir de: euros d'achat.
- Non utilisable sur:
- Les chèques sont non remboursables, non échangeables.
- Pas de rendu de monnaie sur l'encaissement du chèque.